

DESCRIPTIF DU SITE D'ACCUEIL



Riche de ses vignes qui cernent le centre, des forêts qui couvrent le sommet des collines, des ruisseaux qui coulent dans les vallées, de son histoire, la mâconnaise offre de multiples possibilités d'activités et de découvertes :

- grotte préhistorique et musée à Azé 2km du centre
- gouffre de Blanot 5km
- mont Saint Romain 6 km
- village médiéval de Brancion 10km
- rocher de Solutré et son musée 15km
- Cluny son abbaye 15km

Campagne proche de la ville et de ses avantages :

- cabinet médical à Viré (6km), pharmacie à Azé (2km),
- hôpital et maison médicale à Mâcon (17km), dentiste à Lugny (7km)

Le centre est situé à 17km au nord-ouest de Mâcon, à 15 km à l'est de Cluny, en Bourgogne du sud, dans la commune de Péronne, au hameau du Carruge, au milieu des monts du Mâconnais et de ses vignobles.

La région a été chantée par Lamartine ancien propriétaire du centre de vacances Jean Andros:

*Montagnes que voilait le brouillard de l'automne,
Vallons que tapissait le givre du matin,
Saules dont l'émondeur effeuillait la couronne,
Vieilles tours que le soir dorait dans le lointain,*

Milly ou la terre natale (20 km)



Vue du haut de la roche de Solutré

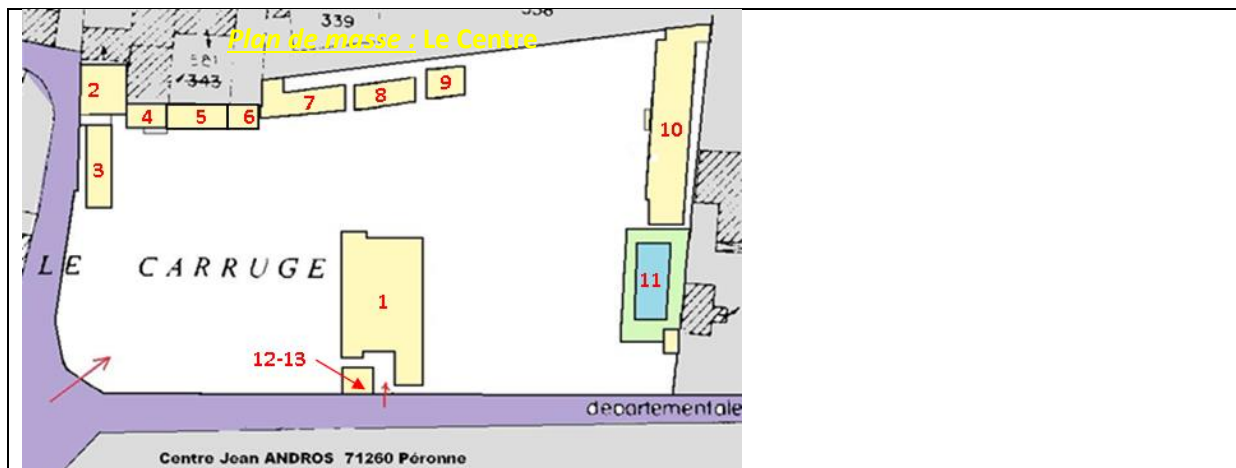


Le Centre

- 1- le parc ombragé et entièrement clos
- 2- annexe logement personnel- parking

Légende

- 1 - bâtiment principal : R+1
RdC : cuisine - 3 salles à manger
R+1 : bureau - lingerie - 7 chambres - sanitaires et douches
- 2 - bâtiment R+1
RdC : préau
R+1: 4 chambres enfants
- 3 - infirmerie
- 4 - régie matériel pédagogique
- 5 - préau
- 6 -sanitaires extérieurs
- 7 - chambre enfants
- 8 - chambre enfants
- 9 - salle activités
- 10 - chambres enfants
- 11 - piscine
- 12 - laverie
- 13 - douches collectives
- 14 - annexe



DESCRIPTIF DU SITE D'ACCUEIL (Suite)



Bâtiment annexe

Petite maison
mâconnaise R+1

RdC : salle d'activités

R+1 : chambre
personnel



"Rangement" des vélos

Un parc annexe de 1ha situé à 300m du centre complète l'installation ancien moulin, il est traversé par un ruisseau le Bicheron.



Le centre Jean Andros a fêté ses 60 ans en 2013



14 juillet: 2 colons accompagnent le Maire. Les autres assistent à la cérémonie



Monsieur le Maire et le président de l'association viennent de découvrir la plaque gravant les 60 ans d'amitié entre la commune et la colo (don de la commune)

Le Centre fait partie du village et est tourné vers l'extérieur :
- cérémonie du 14 juillet
- fête patronale ...

Le centre est utilisé par des associations du village.

Le parc annexe, propriété de la colo est ouvert à tous, toute l'année.

Extrait d'un rapport d'inspection JS 71: *"Sans conteste le centre est tourné vers l'extérieur... Les relations avec la commune et avec les proches habitants sont bonnes, voire excellentes."*



17 juin 2013 :
Comme chaque année
le centre est prêt pour
organiser la
Panoramique,
randonnée pédestre et
VTT organisée par
le "sou des écoles" de
Péronne



ORGANISATION TECHNIQUE ET MATERIELLE

Le personnel

1/ L'équipe de direction :

- 1 directeur(trice) et 1 adjoint(te) - (à noter les 2 ont été colons au centre puis animateurs avant d'être directeurs).
- 1 assistant(e) sanitaire
- 1 économiste

2/ L'équipe d'animation

- 15 animateurs(trices)
- 1 surveillant de baignade

3/ L'équipe de service

- 1 cuisinier (ère)
- 2 aides cuisine
- 5 service ménage
- 3 lavage- lingerie
- 1 factotum



Les enfants

Les enfants (originaires à 98% du département du Cher) sont partagés en 5 groupes d'âge encadrés par 3 animateurs.

Chaque groupe est divisé en une équipe filles et une de garçons.

Le nombre d'enfants par groupe varie en fonction de l'âge : 16 enfants pour 3 animateurs pour les plus petits, 24 maximum pour 3 animateurs pour les plus grands. Le déséquilibre entre le nombre de garçons et de filles est pris en compte.

Hors deux ou trois journées exceptionnelles, les activités sont réalisées dans le groupe d'âge.

La nourriture



Elaborée sur place à partir de produits frais le plus souvent possible.

Les régimes alimentaires et allergies sont pris en compte.

A la demande des familles, pour les plats à base de porc, un plat alternatif sera proposé.

Cuisine inspectée chaque année par les services compétents.

Locaux refaits, matériels changés en 2011.

Menus équilibrés élaborés par l'économiste et le cuisinier



Les repas

- Petit déjeuner servi entre 8H00 et 9H00 en libre-service : lait, cacao, café, thé, céréales, pain (livré à 6H30), beurre, confiture, miel, fruits, yaourts...
- Déjeuner : 12H00 : 2 tables par groupe

Les animateurs veillent à ce que chaque enfant se nourrisse suffisamment et correctement (équilibre alimentaire).

- Goûter: vers 16H00 : lait, sirop, gâteaux et fruits
- Dîner : 19H00 : 2 tables par groupe

Le linge

Constat : gérer seul son linge est très souvent délicat même pour un pré ado.

Il est important de respecter certaines règles:

- le linge de corps est changé tous les jours.
- le maillot de bain ne sert qu'à la baignade

Nous apportons une attention particulière à la gestion du linge

- A l'arrivée, un inventaire est réalisé par l'animateur.
- Le linge, marqué par les familles, est géré par les lingères. Chaque enfant a son casier à la lingerie.
- Le linge est lavé quotidiennement.
- Au départ, les valises sont faites par les lingères, les enfants ne ramènent chez eux que 2 jours de linge utilisé.



L'EQUIPEMENT



Légende :

1 - Bâtiment principal: 1 cave d'activités, 1 cave stockage

RdC : cuisine, 3 réfectoires.

R+1: Bureaux, lingerie, chambres adultes.

2 - Bâtiment infirmerie: salle de soins, 2 chambres d'isolement, chambre assistant sanitaire, sanitaires avec douche.

3 - Bâtiment avec couchages :

RdC : préau

R+1 : 3 chambres de 4 enfants, 1 chambre animateur, sanitaires avec douche

4 - Régie matériel, préau ouvert avec babyfoot.

5 - Bâtiments avec couchages : Chambres enfants avec sanitaires - salle polyvalente

6 - Tentes de couchage réservées aux garçons de 12-14 ans

7 - Bâtiment avec couchages : 2 chambres de 8, 8 chambres de 4, 3 salles sanitaires

8 - Piscine 6*12

9 - Laverie

10 - Douches collectives

Le parc est équipé de 2 tables de ping-pong tout temps et de sanitaires extérieurs

Extrait d'un rapport d'inspection JS 71: "Le parc est ombragé et l'espace interne suffisant pour loger les enfants et leur encadrement. Le centre est clos et son environnement ne présente à priori aucun risque particulier."



Un parc annexe de 1ha, situé à 300m de la propriété principale, complète l'installation.

Ce parc ancien moulin est traversé par un ruisseau, le Bicheron. L'ancien moulin offre un abri en dur.

Ce lieu permet de nombreuses activités en toute sécurité :

- barrages, pêche..
- vélo sur piste aménagée et hors circulation
- feu de camp
- jeux d'extérieurs
- terrain de pique-nique et de camping



Le centre Jean Andros (photo ci-contre) a fêté ses 60 ans en 2013.

La propriété de 7 000m² est entièrement close.

Autorisation d'ouverture par la commission départementale de sécurité du 19 juin 2013

Locaux agréés JS n° 713450001

La propriété annexe (notée 11) permet le logement du personnel de service ou de congé, le stockage des vélos, possède une salle d'activités polyvalente et sert de parking.

L'EQUIPEMENT (Suite)

1/ Bâtiment principal : R+1 avec caves et grenier

Rez-de-Chaussée

- Cuisine entièrement rénovée en 2011 :
 - Matériel Rosinox 4 feux, sauteuse basculante, grill four vapeur 10 niveaux, four 5 niveaux. éplucheuse, friteuse, coupe pain électrique.
 - Chambre froide, réfrigérateur, congélateurs.
- Réserve épicerie
- 3 Réfectoires
- Bibliothèque



Premier étage

- Bureau de la direction
- Lingerie
- 7 chambres adultes
- Sanitaires et douches



2/Infirmierie

- 1 salle de soin
- 2 chambres d'isolement
- 1 chambre assistant sanitaire
- Sanitaires
- Douche à l'italienne



L'assistant sanitaire a un rôle pédagogique important.

Tous les frais médicaux sont à la charge de l'association.



3/ Bâtiment n°3 : R+1

Rez-de-chaussée

- Salle polyvalente

Premier étage

- 3 chambres 4 lits - 1 chambre 2 lits - sanitaires - salle d'eau avec douches



4/ Bâtiments n°4 R+1:

Rez-de-chaussée :

- Régie matériel - préau ouvert - sanitaires extérieurs

Premier étage

- Stockage matériel camping et divers



5/ Bâtiments n° 5 : 3 bâtiments indépendants

- 2 chambres 8 lits avec sanitaires et salle d'eau
- 1 salle polyvalente

6/ Bâtiments n° 6 : 3 tentes couchage

- garçons de 12- 15 ans

7/ Bâtiment n° 7 : Plain-pied

- 2 chambres de 8 lits
- 8 chambres de 4 lits
- 3 salles d'eau
- 6 sanitaires

8/ Piscine 12*6m profondeur 0,90m

9/ Laverie

- 1 machine à laver industrielle 16 kg
- 2 machines à laver et un séchoir 14kg

10/ Douches collectives : 11 cabines

11/ Bâtiment annexe : R+1

Rez-de-chaussée :

- Salle polyvalente
- Parking
- Stockage des 120 vélos du centre

Premier étage :

- Chambre personnel
- Sanitaire et douche



PROJET PEDAGOGIQUE

Rapport d'inspection JS 71 : "Projet pédagogique rédigé et bien détaillé."

Le projet pédagogique du centre est réalisé à partir de la CHARTE QUALITE établie par le conseil d'administration de l'association.

Charte qualité



COLO DE PÉRONNE (Bourgogne)
CENTRE JEAN ANDROS
Le Carruge
71260 Péronne
www.colo-peronne.fr

CHARTE QUALITÉ

LA QUALITÉ AU CENTRE DE VACANCES JEAN ANDROS



- Respecter la réglementation
- Respecter les normes d'hébergement
- Respecter les normes sanitaires
- Respecter l'enfant
- Respecter la laïcité
- Se donner les moyens humains et matériels de fonctionner
- Tenir ses engagements
- Assurer le contrôle des engagements pris

POUR CE FAIRE LE CENTRE JEAN ANDROS S'ENGAGE



- 1) A se mettre au service de l'enfant.
- 2) A réfléchir et adapter ses pratiques au service des enfants.
- 3) A tout mettre en œuvre pour :
 - a. Un accueil efficace.
 - b. Des conditions d'accueil adaptées.
 - c. Un hébergement des plus modernes.
 - d. Une restauration riche et équilibrée.
 - e. Des activités adaptées aux enfants.
- 4) A assurer des prestations à l'aide de personnels qualifiés et mettant en œuvre des méthodes et techniques validées.
- 5) A permettre aux animateurs de se former et à les y encourager.
- 6) A travailler en toute transparence avec les familles des enfants et les partenaires.
- 7) A favoriser le développement du partenariat avec les partenaires du centre de vacances.
- 8) A faire état sans délai à ses partenaires des difficultés rencontrées afin de mieux pouvoir les surmonter.
- 9) A faire un bilan annuel sur le fonctionnement du centre avec les parents et les partenaires.
- 10) A prendre en compte les remarques constructives des parents et des partenaires.
- 11) A décliner tous les points de la présente charte qualité dans le projet éducatif et le projet pédagogique du centre et à le tenir à disposition de tous.

Ce qui pour nous signifie

1- Respecter la réglementation

Nous nous engageons à nous conformer à toutes les réglementations, qu'elles concernent les centres de vacances, la protection des mineurs ou tout autre sujet de portée plus générale. Nous disposons de tous les agréments et assurances nécessaires à l'ouverture.

2 - Respecter les normes d'hébergement

Les bâtiments sont conformes aux lois en vigueur et sont régulièrement inspectés par les autorités compétentes. Les enfants sont regroupés par tranche d'âge dans des chambres de 4 à 8 lits sans mixité. Les animateurs sont logés avec les enfants. Chaque bâtiment dispose de ses propres sanitaires.

3 - Respecter les normes sanitaires

L'assistant sanitaire est titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours et fait partie de l'équipe de direction. Si l'état de santé d'un enfant nécessite l'intervention du corps médical, la famille est systématiquement informée. Les animateurs s'assurent que les enfants mangent de façon suffisante et équilibrée. Les repas sont préparés sur place quotidiennement dans une cuisine moderne disposant d'une chambre froide. Les régimes alimentaires et allergies sont pris en compte. Aucune religion ou contrainte alimentaire non médicale ne sera prise en compte pour l'élaboration des menus. Toutefois pour les plats à base de porc, un plat alternatif sera proposé. Notre centre ne sert pas de cuisine casher, halal, végétarienne ou végétalienne.

4 - Respecter l'enfant

Nous nous engageons à assurer la sécurité morale et matérielle de l'enfant :

- Confort.
- Cadre de vie agréable.
- Activités physiques et culturelles adaptées à tous qui permettent le développement mental, moral et social de l'enfant par l'apprentissage de la vie en collectivité.

5 - Respecter la laïcité

Nous nous appuyons sur les principes de laïcité, porteur d'humanisme, de solidarité, de citoyenneté. Nous proposons des séjours permettant l'accès de tous, notamment ceux qui sont exclus du droit aux vacances pour des raisons économiques.

6 - Se donner les moyens humains de fonctionner

Nous proposons un taux d'encadrement très supérieur à la réglementation pour assurer des séjours de qualité : 1 encadrant pour 4 à 5 enfants en moyenne.

L'équipe de direction est composée :

- 1 Directeur (trice) diplômé et d'adjoint (te) diplômé(e) ou en cours de formation
- 1 assistant (te) sanitaire titulaire de l'AFPS
- 1 économiste

L'équipe d'animation est composée au minimum de :

- 50 % des animateurs sont brevetés BAFA.
- 30 % sont stagiaires.
- 20 % sont non qualifiés et en formation.

Les activités spécifiques sont confiées à un animateur titulaire d'un Brevet d'Etat.

L'équipe de service est chargée :

- de la préparation des repas et de la vaisselle.
- du ménage et de l'entretien quotidien des locaux.
- du lavage et de l'entretien du linge.

Les équipes d'animation et de service sont réunies au centre, avant chaque séjour, pendant 1 journée et demie pour mettre en place le projet pédagogique.

Les jeunes ne quittent jamais le centre sans être accompagnés d'adultes.

7- Se donner les moyens matériels de fonctionner

Le centre est équipé de :

- une piscine de 12x6m d'une profondeur de 0,90m.
- un parc de 100 vélos toutes tailles (VTT, VTC, route...).
- une aire de jeux et de camping d'1 ha avec ruisseau et abri en dur proche du centre.
- matériels pédagogiques permettant les activités manuelles, physiques d'intérieur et d'extérieur (ping-pong, baby-foot, basket, pêche...)
- une cuisine moderne permettant le respect de la norme HACCP.

- une laverie et une lingerie permettant le change quotidien du linge.
- draps, duvets, couvertures et taies d'oreillers.
- un pavillon infirmerie indépendant.
- douches collectives et individuelles.
- ...

8 – Tenir ses engagements

Le respect des engagements pris implique des moyens matériels et humains importants et compétents :

- Les personnels sont nombreux (nombre supérieur aux obligations légales).
- Les personnels sont qualifiés et compétents.
- Les locaux sont soumis à un entretien permanent.
- Les matériels sont tous en parfait état et des plus récents.
- Une équipe de bénévoles intervient entre les séjours pour effectuer toutes les réparations nécessaires, les rénovations et les installations nouvelles.
- Les artisans locaux qui connaissent bien le centre et ses équipements sont disponibles sans délai.
- ...

Le respect des engagements pris implique leur contrôle, tant par les personnels, les administrateurs du centre que les bénéficiaires, les parents et les partenaires:

- Utilisation d'une grille d'analyse :
 - Par les animateurs.
 - Par les personnels de service.
 - Par la direction.
 - Par les administrateurs.
- Utilisation d'un questionnaire de satisfaction :
 - Auprès des enfants.
 - Auprès des parents.
 - Auprès des partenaires.

Durant les séjours un compte rendu quotidien de la vie du centre avec images est publié sur le site internet (www.colo-peronne.fr).

9 - Assurer le contrôle des engagements pris

Un contrôle permanent est possible, ainsi :

- Les visites des parents et amis sont possibles.
- L'équipe d'animation veille à ce que les familles reçoivent des nouvelles de leur enfant.
- Le site internet de notre centre permet de visualiser quotidiennement les activités des enfants.

Un bilan est systématiquement réalisé :

- Nous réunissons les enfants, les parents et les partenaires à l'issue des séjours.
- Nous faisons un bilan sur le fonctionnement du centre et prenons en compte les remarques constructives de chacun.
- Les grilles d'analyse et les questionnaires de satisfaction sont étudiés par un groupe de travail.
- Les résultats sont présentés au Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.
- Les résultats sont ensuite publiés sur le site internet du centre.

PROJET PEDAGOGIQUE (Suite)

PROJET PEDAGOGIQUE DU CENTRE JEAN ANDROS

Notre association a pour but d'organiser des vacances pour les enfants et les adolescents, dans les meilleures conditions de sécurité, de confort, de dépassement, de détente. Tout sera mis en œuvre pour atteindre ce but.

1. L'ŒUVRE DE VACANCES

Née au lendemain de la libération pour faire oublier aux enfants les années qu'ils venaient de vivre et pallier certaines carences alimentaires, notre association après plusieurs adaptations est devenue : Œuvre de vacances de Péronne – Centre Jean Andros.

Créée, gérée et animée par des bénévoles, elle a changé aux fils des années tenant compte de l'évolution des enfants accueillis, de la structure d'hébergement et de l'accueil.

La pérennisation de l'œuvre et de son fonctionnement sont à mettre à l'actif de tous les bénévoles.

Grâce à cet engagement notre œuvre peut proposer pour un tarif modéré des vacances à des enfants de milieu défavorisé.

De ses origines syndicales et de son héritage, le centre Jean Andros se réfère aux valeurs de Liberté, Egalité, Solidarité, Laïcité et Paix.

Le centre de vacances est une collectivité où vont se retrouver et vivre ensemble des enfants et des adolescents d'horizons différents. Chacun aura le respect des autres, de ses idées, de son appartenance à une catégorie socioculturelle, ethnique ou philosophique et être en vacances ne doit pas faire oublier les règles élémentaires de la vie quotidienne.

Nous considérons qu'être en vacances ne signifie pas être seulement consommateur mais acteur.

Notre centre de vacances n'est pas un organisme de voyage du secteur marchand où l'on se contente de proposer et de vendre une destination où tout est organisé et décidé. Nous avons l'ambition de participer à l'éducation des jeunes que nous recevons, en nous situant dans la chaîne éducative constituée par la famille, l'école, les activités sportives et socio-éducatives.

C'est sur ces principes que les membres du conseil d'administration du centre Jean Andros fondent sa réussite.

2. NOTRE CONCEPTION DU CENTRE DE VACANCES

En référence à la convention internationale des droits de l'enfant, le centre de vacances se définit comme un lieu complémentaire d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation et de plaisir auquel tous les enfants ont droit.

Notre volonté est d'accueillir tous les enfants et tous les jeunes, quel que soit leur environnement familial, leurs différences socioculturelles et leurs moyens économiques.

Offrir à chaque enfant, de quelque milieu dont il est issu, les mêmes moyens de s'épanouir, les mêmes moyens de découvrir ses capacités propres. Les enfants sont dans une société où les valeurs et les règles de vie sont les mêmes pour tous : refuser la violence de quelque nature qu'elle soit (agressivité, vols, drogues, tabac), évacuer les sources de stress et de tension, favoriser les échanges et les partager.

Développer la communication, c'est développer la solidarité et combattre l'individualisme.

La laïcité, de rigueur sur notre centre contribue à cette idée d'acceptation de toutes les différences sociales ou culturelles. La tolérance et le respect de l'individu en dépendent.

3. NOS OBJECTIFS EDUCATIFS SUR LE CENTRE DE VACANCES

Nous souhaitons promouvoir :

- la socialisation,
- l'initiative et la créativité,
- l'accession progressive à l'autonomie,
- l'ouverture culturelle,
- la découverte et le respect de l'environnement,
- l'épanouissement dans la joie du plaisir partagé,
- l'éducation à la citoyenneté.

Il est donc nécessaire de mettre l'accent sur :

- le respect mutuel de chacun,
- la participation de tous à l'organisation de la vie quotidienne,
- la prise progressive de responsabilités compatibles avec des enfants et la réglementation en vigueur,
- le respect des règles élaborées en commun.

Le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projets, la coopération, la découverte des milieux naturels, humains et culturels ainsi qu'une vie quotidienne de qualité, sont des moyens efficaces pour atteindre ses objectifs.

4. PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif constitue une base d'accord sur laquelle s'engagent les directeurs et l'ensemble des équipes d'encadrement.

Il est un moyen d'information et un outil d'évaluation permettant d'améliorer les qualités des séjours.

Le projet éducatif permet aux directeurs et à l'équipe d'encadrement d'avoir toujours à l'esprit qu'ils agissent au nom d'une association dont ils sont les garants des principes et des objectifs éducatifs.

PROJET PEDAGOGIQUE (Suite)

Le projet pédagogique du centre est rédigé en détail avant chaque séjour par le personnel. L'équipe de direction est chargée de sa rédaction à partir de la trame ci-dessous application directe de la charte qualité et du projet éducatif.

Notre projet pédagogique est un document axé sur 4 grands thèmes : privilégier la qualité de la vie quotidienne, éduquer à la vie sociale et citoyenne, à l'autonomie, et fixer des repères autres que ceux que les enfants ont ou qu'ils n'ont pas et enfin privilégier les activités de pleine nature. Ce document est à construire par toute l'équipe d'encadrement du séjour. Il constitue la piste de travail qu'il faut avoir sans cesse à l'esprit, au quotidien dans les plus petits gestes de la vie courante.

1. PRIVILEGER LA QUALITE DE LA VIE QUOTIDIENNE

- Connaître et appliquer les règles d'hygiène
 - Quelles sont-elles ?
 - Comment peut-on les appliquer ?
 - Comment peut-on les mettre en place avec les enfants ?
- Avoir du linge et des affaires propres
 - Comment doit-on organiser les changes ?
 - A quel rythme ?
- Avoir des repas équilibrés
 - Quels menus ?
 - Quelles sont les règles de conservation des aliments ? ...
- Avoir suffisamment de sommeil
 - A quelle heure doit-on coucher les enfants ?
 - A quelle heure doivent-ils se lever ?
 - A quel moment de la journée doit-on instaurer un temps calme ?
 - Et les temps forts ?

2. EDUQUER A LA VIE SOCIALE A L'AUTONOMIE ET A LA CITOYENNETE

- Respecter les autres en tant que personne à part entière avec ses valeurs, sa culture...
- Respecter les objets et le matériel commun
 - Quelles sont les règles de fonctionnement à respecter et à faire respecter ?
 - Par quel(s) moyens ?
- Respecter l'environnement et le voisinage
 - Quelles sont les limites des terrains à ne pas dépasser ?
 - Y a-t-il des règles à respecter, lesquelles ?
- Respecter la parole de chacun, l'écouter
 - Quand instaure-t-on des moments de discussion ? Comment ?
 - Quels sujets peuvent être abordés ?
- Elaborer des règles de vie en collectivité, de sécurité, de jeux et les respecter
 - Lesquelles ? Par quel(s) moyens ?
- S'investir dans un projet
 - L'élaboration du projet, sa réalisation

3. EDUQUER A L'AUTONOMIE

- Exercer des responsabilités
 - Quelles responsabilités peut-on donner à un enfant en fonction de son âge ?
 - Que peut-on mettre en place pour que les enfants prennent des initiatives ?

4. FIXER DES REPERES AUTRES QUE CEUX QUE LES ENFANTS ONT DEJA OU QU'ILS N'ONT PAS

- Respecter les moments de la journée (heures de coucher, de lever, des repas...)
- Respecter les rythmes de chacun
- Se sentir bien dans le groupe
 - Quels comportements le montrent ?
- Communiquer ses impressions et ses jugements

5. PRIVILEGIER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

- S'approprier l'espace environnant et son respect
 - Quels espaces peut-on utiliser ?
 - Quelles activités peut-on pratiquer ?
 - Quelles découvertes sont possibles ?
- Utiliser l'espace environnant
 - Se donne-t-on les moyens de l'utiliser ?
 - Que mettre en place ?
- Pratiquer des activités diversifiées
 - De quel matériel dispose-t-on ?
 - Quelles sont nos compétences ?

Forte de ses 60 années d'expérience et en conformité avec sa charte qualité et avec son projet éducatif, l'association s'engage à ce que :

- un membre de l'équipe de direction soit joignable 24H sur 24 pendant le séjour au 03 85 36 94 21.
- en fin de séjour, un bilan non nominatif soit rédigé par la direction puis transmis aux partenaires.
- une réunion de présentation des séjours soit organisée à la demande des partenaires ou des familles.
- une réunion de bilan après les séjours soit organisée à la demande des familles ou des partenaires.
- des représentants de la ville puissent visiter le centre avant les séjours (sur demande) ou pendant les séjours sans rendez-vous sauf s'ils désirent manger.
- le prix du séjour soit tout compris et ferme pendant la durée du marché.
- le montant de l'aide attribuée par la CAF du Cher à ses allocataires soit déduite de la facture finale. L'association a une convention.
- les frais médicaux et pharmaceutiques soient pris en charge par l'association.
- les frais éventuels de retour prématuré d'un enfant soit pris en charge par l'association. Dans ce cas la facture finale pour cet enfant sera établie au nombre de jours de présence avec déduction éventuelle de l'aide CAF.
- l'association soit à jour des assurances nécessaires à ses activités. Le contrat est établi avec la MAIF (contrat n°900566P) rue Jean Marie Djibaou 18000 Bourges.

ACTIVITES PROPOSEES

Rapport inspection JS 71

"L'activité prépondérante est axée sur la découverte du milieu ... Les journées sont remplies et chaque tranche d'âge bénéficie d'activités adaptées... Loin des modes ou des activités parfois dispendieuses, les activités sont centrées sur la qualité de la vie collective (un excellent taux d'encadrement) et sur des activités naturelles en lien direct avec l'environnement... Le travail accompli mérite reconnaissance."

Nous tenons à proposer des loisirs de qualité, simples mais offrant aux enfants des espaces de construction individuelle et collective important. Ces temps de loisirs leur permettent de forger des expériences en dehors du foyer parental.

→ **Découverte de l'environnement**

- beaucoup de grands jeux
- jeux d'eau au moulin (barrages, pêche...)
- visites (musées, grottes, fermes)
- 1 à 2 nuits de camping



→ **Développement durable et citoyenneté**

- journées exceptionnelles
- vie quotidienne
- respect du matériel et des autres



→ **Activités diverses**

- piscine
- accrobranche
- tir à l'arc, plongée...



→ **Activités manuelles**

- en fonction des qualifications des animateurs

→ **Activités culturelles**

- création de scénettes
- chants
- bibliothèque, lecture
- spectacle théâtral avec une troupe professionnelle



→ **Activités en libre-service**

- tennis de table
- babyfoot
- jeux de société



TRANSPORT

Le transport des enfants au centre Jean Andros s'effectue en car. Les différentes compagnies de transport du département sont consultées, le choix du conseil d'administration se fait sur consultation des devis et de la qualité du service proposée.

Le départ est fixé à Bourges à 7H30, pour une arrivée au centre vers 12H30.

Un arrêt est fait à mi-parcours à Chevagnes (place du village équipé de sanitaires et d'un préau).

Dans le bus, les enfants sont encadrés comme l'impose la législation.

A l'arrivée un repas chaud est servi aux enfants.

Le retour à lieu dans les mêmes conditions, l'heure d'arrivée à Bourges est prévue vers 19H00.

Distance du trajet : 233 kms

Temps du trajet : 5H00 avec un arrêt de 45 minutes

Itinéraire : Bourges - Sancoins - Moulins - Chevagnes (arrêt) - E 62 - Cluny - Azé - Le Carruge Péronne

